

MOTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE ADOPTÉE EN SÉANCE PLENIÈRE MARDI 27 MARS 2018

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSIDERANT le besoin du foncier agricole pour l'installation des jeunes ;

CONSIDERANT le déficit chronique de matière première agricole tel que le lait, la viande les différents fourrages

CONSIDERANT le rôle de la SAFER, seule garante d'une lutte active contre la spéculation foncière en privilégiant l'accession au foncier à travers 3 critères essentiels :

- la qualité du projet agricole ;
- les nouveaux agriculteurs ;
- la priorisation à celui qui a le moins.

CONSIDERANT la proximité du domaine avec le bord de mer et le détournement de vocation du foncier que cela peut entraîner.

Le CESEC demande que, dans le respect de l'objectif de développement durable contenu dans le PADDUC, les terres agricoles soient préservées de toutes les spéculations.

Le CESEC demande que le Domaine CASABIANCA, en liquidation judiciaire, soit repris par la SAFER-CORSE, en utilisant l'ensemble des possibilités permises par l'ODARC, l'Office foncier et la CADEC afin que cette exploitation soit redistribuée aux jeunes agriculteurs, ce dans le but de mettre un terme aux rumeurs qui prêtent des visées spéculatives à certains repreneurs.